

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Service des contributions – 2, rue de la Justice 2800 Delémont

2, rue de la Justice
CH-2800 Delémontt +41 32 420 55 30
f +41 32 420 55 31
secr.ctr@jura.chFondation Lakota
A l'att. de Anna-Katharina Schmid
6000 Lucerne

Delémont, le 18 novembre 2009

Votre dossier est traité par:
Virginie Schangel, t +41 32 420 55 40, virginie.schangel@jura.ch**Déduction des libéralités versées à la Fondation Lakota**

Madame,

Nous revenons à votre demande du 9 août 2009 concernant la fondation citée sous rubrique. Après examen des documents que vous avez eu l'amabilité de nous transmettre, nous sommes en mesure de vous communiquer ce qui suit.

Nous avons pris bonne note que le canton de Lucerne, canton où se situe le siège de l'institution, a confirmé le caractère d'utilité publique de votre fondation par décision du 9 avril 2009.

Nous vous informons dès lors que les contribuables jurassiens qui verseraient des libéralités à la fondation pourraient les porter en déduction de leur revenu dans les limites fixées par les articles 32 al. 1 litt. d et 71 al. 1 litt. c de la Loi d'impôt jurassienne¹ et par les articles 33a et 59 al. 1 litt. c LIFD².

Nous attirons votre attention sur le fait que la déduction des libéralités susmentionnée est directement liée à la poursuite, par votre institution, d'un but d'utilité publique et, partant, à la décision d'exonération des autorités fiscales lucernoises.

Nous vous invitons dès lors à nous communiquer tout changement se rapportant à votre fondation, tel que modifications des statuts, adoption de règlements notamment.

En outre, afin de nous permettre de compléter notre dossier, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre, par un prochain courrier, une copie des statuts de votre fondation.

¹ Loi d'impôt du 26 mai 1988, RSJU 641.11

² Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct, RS 642.11

Enfin, nous vous informons que la fondation "Lakota" a été enregistrée dans la liste interne des institutions poursuivant des buts d'utilité publique du Service des contributions.

Espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Schangel', with a horizontal line drawn underneath it.

Virginie Schangel
Juriste